

SIVU
CHENIL FOURRIÈRE 47

SIVU CHENIL FOURRIERE DU LOT ET GARONNE

Délibération n°11/2026

DM N°2 Reprise de somme sur compte 7815

L'an deux mille vingt six, le quatre juillet (04/07/2026)

Le comité syndical du SIVU Chenil fourrière s'est réuni à la salle des fêtes de Castelmoron sur Lot sous la présidence de Audrey De Brito, présidente, suivant convocation transmise le 29 juin 2026 (29/06/2026) par voie dématérialisée.

La séance du comité syndical du 27/06/2026 s'étant tenue faute de quorum, le comité syndical s'est reporté à la date du 04/07/2026

Le secrétaire de séance : Monsieur Alaux

Nombre de délégués en exercice : 55

Présents : 31

Absents : 3

Absents excusés : 10

Absents excusés ayant donnés pouvoir : 11

Suffrages exprimés : 41

Mme La Présidente informe les membres du comité syndical que la somme 12 316.00€ au compte 7815 n'a pas été utilisée sur le budget 2025.

Afin d'équilibrer le budget cette somme de 12316.00€ sera partagé en deux :

AR Prefecture

047-254702632-20260710-15_2026-DE
Reçu le 10/07/2026

11516 € sur le compte 65311

— 800 € sur le compte 65313.

Il conviendrait de prendre la DM suivante :

DEPENSE DE FONCTIONNEMENT		RECETTE DE FONCTIONNEMENT	
		7815	12 316.00 €
65311	11 516.00 €		
65313	800.00 €		
	12 316.00 €		12 316.00 €

Après avoir délibéré, le comité syndical décide d'accepter les propositions de Mme la Présidente dans les conditions exposées ci-dessus.

Détail des votes :

Pour : 41

contre : 0

Abstention : 0

Fait à Castelmoron , le 04 juillet 2026

Le Secrétaire de Séance

Frédéric Alaux



La Présidente

André De Brito

